

COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mme Véronique AMBLARD
MM. Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE Jean-Noël AMBLARD

* * * * *

Il n'y a pas eu d'élection de bureau !

➤ **ADOPTION DE PV**

Le PV de la réunion du 17 janvier 2018 est adopté à l'unanimité

➤ **COUPE NATIONALE**

7 équipes engagées : F.C. BIB, A. CHU, U.S. CHEMINOTS DE GERZAT, GAZELEC, A.S. MEDICALE PLUS, U.S. AGENTS MUNICIPAUX, VOLVIC SOURCES FOOTBALL. Le tirage des tours préliminaires sera fait avec les clubs.

➤ **COUPE SENIQUETTE**

Une seule équipe engagée : U.S. CHEMINOTS DE GERZAT

➤ **CHAMPIONNAT**

Le club de l'A.S. A.C.C. ayant fait part de son désir de ne pas accéder au niveau supérieur, il n'y aura donc ni montée ni descente d'équipes pour la saison 2018/2019.
Composition des poules : D1 – 10 équipes, D2 – 9 équipes.

➤ **CHALLENGE BOSSIN ET COUPE COMPLEMENTAIRE**

Le tirage des rencontres sera effectué lors de la réunion de janvier 2019 pour les équipes engagées.

➤ **DOUBLE LICENCE**

Le nombre de joueurs « double licence » pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit : D1 – 8 DL (9 pour les clubs accédant la 1^{ère} année) // D2 – 9 DL

REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés.

M. André CUERQ représentant la Commission Départementale des Arbitres, et chargé des désignations, assiste à la réunion.

➤ **TOUR DE TABLE DES CLUBS SUR LA SAISON ECOULEE**

Bien qu'il n'y ait pas eu de problèmes majeurs, la plupart des clubs pensent que l'esprit " football entreprise " qui devrait être avant tout plaisir de jouer et convivialité c'est dégradé et dégage parfois une ambiance délétère.

Si les championnats et coupes restent une compétition, chacun doit faire l'effort de s'adapter aux difficultés de l'adversaire qui concernent souvent des problèmes d'effectif pour jouer les rencontres. Certes cela risque d'engendrer plus de report de matchs mais le règlement mis en place concernant ces reports doit réguler les risques d'abus.

➤ **TIRAGE DES RENCONTRES CONCERNANT LES TOURS PRELIMINAIRES DE LA COUPE NATIONALE SECTEUR AURA OUEST**

Cadrage 3 matchs et 1 exempt

Match A : CHU – GAZELEC

Lundi 01 OCTOBRE à 19h30 stade de l'Espérance

Match B : MEDICALE PLUS – VOLVIC

Jeudi 04 OCTOBRE à 19h30 stade Trémonteix

Match C : BIB FC – CHEMINOTS GERZAT

Mardi 02 OCTOBRE à 19h45 stade des Gravanches

Exempt : MUNICIPALAUX

½ finales

Match D : vainqueur C – vainqueur B

Match E : MUNICIPALAUX – vainqueur A

Matchs à jouer impérativement semaine 43

Les vainqueurs seront directement qualifiés pour les 32^{ème} de finales nationales prévues le SAMEDI 02 DECEMBRE 2018.

➤ **CHAMPIONNAT**

Annonce de la composition des poules.

➤ **CHALLENGE BOSSIN ET COUPE CONSOLANTE**

Le tirage des rencontres sera effectué lors de la réunion de janvier 2019 pour les équipes engagées.

➤ **DIRIGEANTS DES CLUBS**

Avant la date limite du 31 octobre 2018 chaque club doit avoir en son sein un minimum de 5 dirigeants. Passé ce délai une amende forfaitaire sera appliquée par licence dirigeant manquante. Il est rappelé qu'un joueur peut également avoir une licence dirigeant à condition d'en faire la demande à la Ligue. Dans ce cas la licence Dirigeant est gratuite.

➤ **RAPPELS IMPORTANTS**

- **Forfait arbitrage** : il reste fixé à 35 euros par match.
- **Protocole du Fair-Play d'avant match** : Rentrée en ligne des arbitres suivis des équipes. Alignement au centre du terrain puis l'équipe recevant serrera la main aux arbitres et aux joueurs de l'équipe adverse.
- **Référent pour les matchs de championnat et coupes** : En cas de report de match, l'équipe recevant devra prévenir au plus tôt l'arbitre désigné pour la rencontre, le District et les référents Régis DEBATISSE au 06 78 20 90 26 ou regisdebatisse@hotmail.fr et Jean-Paul MORERE au 06 67 30 03 20 ou jeanpaulmorere@orange.fr qui concerteront avec les responsables des deux équipes une nouvelle programmation du match.
- **Reports de matchs** : Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que : « **Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2^{ème} report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis du référent et de la commission** ».
- **Participation avec les réserves des joueurs ayant effectué le dernier match avec une équipe évoluant au niveau supérieure** : 3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.
- **Sanctions** : Suite aux modifications apportées aux règlements fédéraux et de Ligue il faut retenir les points importants ci-après :
 1. **Avertissements** : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.
 2. **Suspensions** : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise. Par contre à partir de trois matchs fermes le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.
 3. **Participation** : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire. Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.
- **Envoi FMI** : Au plus tôt après la rencontre.

- **Paiement des relevés financiers** : Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement. En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District de différer l'encaissement de votre chèque. Les dates d'échéance sont les suivantes : 30 septembre, 30 novembre, 28 février, 30 avril et 30 juin pour la LIGUE // 30 septembre, 31 décembre et 30 avril pour le DISTRICT. Attention il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS.
- **Vérification des boîtes Mails ZIMBRA** : Il est conseillé de vérifier régulièrement vos boîtes mails pour obtenir les informations en cours et aussi éviter la saturation.
- **Assemblée générale d'Automne du District** : Elle aura lieu le **SAMEDI 20 OCTOBRE 2018** au siège de la Ligue à Cournon. Tous les clubs doivent être représentés sous peine d'amende 40 euros (les pouvoirs entre clubs sont autorisés pour cette AG). .

➤ **PRISE DE PAROLE DE M. ANDRE CUERQ REPRESENTANT LA CDA**

Il rappelle qu'il est chargé de la désignation des arbitres et donne ses coordonnées aux clubs (06 15 63 03 86) ainsi que quelques recommandations importantes :

- ⇒ Respect des horaires de match sachant que l'arbitre est tenu de vérifier licences et identités avant la rencontre. Bien noter également que les joueurs prévus pour débiter la rencontre doivent être impérativement présents au moment du contrôle.
- ⇒ Obligation pour les clubs de fournir un arbitre assistant.
- ⇒ En cas de report de match inopiné aviser en priorité l'arbitre puis le District et les référents.

La commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

* * * * *

➤ **PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion aura lieu le **MARDI 15 JANVIER 2019** au siège du District, à 18h00 pour la commission et 19h00 pour les clubs. Un rappel sera fait début janvier sur le site du District.

* * * * *

Le Président :
Jacky BLANCARD

Le Secrétaire :
Jean-Noël AMBLARD